



Olivier SERVA

Député de la Guadeloupe

1^{ère} Circonscription

Conseiller Régional de la Guadeloupe

Président de la Délégation aux Outre-mer

Paris, le 22 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUSTICE : VICTOIRE POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PRISONS EN OUTRE-MER

Olivier SERVA, Député de la Guadeloupe et Président de la Délégation aux Outre-mer, se réjouit de l'adoption de son amendement porté avec ses collègues ultramarins sur l'ajout d'un volet outre-mer dans la programmation des dépenses du ministère de la justice.

L'article 1er du projet de loi de programmation de la justice 2018-2022 prévoit les dispositions programmatiques contenues dans un rapport annexé au projet de loi, détaillant les objectifs de la justice pour les années 2019 à 2022. Ces objectifs, tels que l'augmentation des capacités nettes du parc pénitentiaire d'ici décembre 2022, l'amélioration de la prise en charge sanitaire et psychologique des détenus ou encore un meilleur accompagnement des victimes, concerne également les outre-mer.

Toutefois, le rapport ne faisait aucune référence à ces territoires qui comportent 7 établissements pénitentiaires touchés par la surpopulation carcérale de plus de 120% sur une centaine en France.

Or, en outre-mer, certainement plus qu'ailleurs, la justice est le trait d'union indispensable entre la garantie des libertés et celle de la sécurité des biens et des personnes. Au-delà de la délinquance du quotidien, les phénomènes de violences extrêmes se multiplient au sein des prisons et en dehors. En cause, la surpopulation carcérale croissante, le déficit de personnels alarmant et de moyens pérennes pour la justice en outre-mer. Des mesures favorisant une plus grande célérité des tribunaux, la réinsertion, l'amélioration des conditions de détention des détenus et de travail des personnels pénitentiaires ou encore renforçant la sécurité des établissements pénitentiaires sont indispensables. Cette nécessité a d'ailleurs été relevée par la Garde des Sceaux, ministre de la Justice qui a reconnu la Guadeloupe dès novembre 2017, comme un « territoire prioritaire du programme national de construction de 15 000 places de prisons annoncé par le Président de la République ».

Après sa visite de la maison d'arrêt de Basse-Terre en octobre 2018, Olivier SERVA a déposé un amendement visant justement à assurer la bonne mise en œuvre du rapport annexé à la loi de programmation 2019 – 2002 et de réforme de la justice pour les outre-mer.

Il a été repris par le Gouvernement et défendu par ses collègues du groupe La République en Marche et notamment par la Députée Laetitia AVIA qu'il remercie chaleureusement.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr